

Canada

[

Projet de plan d'action

Établi sur la base des discussions du Groupe de travail du Sous-Comité

(WSIS/PC-2/DT-3 révisé)

[NOTE : l'ensemble du texte du présent document est soumis entre crochets]

CANADA. 30 mai 2003, 16 h 30

Section I

1. La société de l'information est un concept qui évolue et dont la concrétisation relève de toutes les sociétés – lesquelles tirent des enseignements les uns des autres. À l'heure actuelle, le niveau de développement de la société de l'information diffère d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Ainsi, il semble nécessaire et plus efficace d'établir un plan d'action souple susceptible de servir de cadre de référence et de source d'orientation et d'inspiration à l'échelle régionale et à l'échelle nationale, un plan qui soit défini en fonction des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

A. Liste des questions

- 2) **Infrastructure de l'information et de la communication: financement et investissement, accessibilité économique, développement, durabilité**

2. Réduire la fracture numérique : Les pays que nous représentons sont résolus à agir pour réduire la fracture numérique, qui est à la fois le résultat et l'un des éléments de causalité des différences que l'on peut observer d'un pays à l'autre et dans les pays eux-mêmes à divers niveaux – aspects économiques, géographiques, **sociaux** et culturels, éducation, soins de santé, accès au savoir.

Accès universel : Pour assurer un accès universel et économique aux services de base, il est essentiel :

- D'utiliser les technologies existantes et les nouvelles technologies pour généraliser la connectivité.
 - D'assurer la connectivité, y compris l'accès Internet, aux établissements destinés au public – écoles, bibliothèques, bureaux de poste, centres communautaires et culturels, archives, musées, etc.
 - D'étudier et de promouvoir des solutions adaptées à l'environnement des TIC dans les zones isolées, rurales ou pauvres.
 - De mettre en place des points d'accès communautaires polyvalents pour généraliser l'accès aux services d'information et aux services sociaux, particulièrement en milieu rural et en milieu pauvre.
 - De faire évoluer le concept d'accès et de service universel en fonction des progrès et des débouchés offerts par la technologie, des infrastructures existantes, de l'évolution des marchés et de l'évolution de la demande des utilisateurs.
 - D'élaborer des mécanismes adaptés qui permettent aux personnes âgées, aux handicapés et aux défavorisés d'avoir accès aux réseaux et aux TIC.
- 4. Large bande :** Il est essentiel de renforcer les infrastructures des réseaux large bande à l'échelle régionale et à l'échelle internationale afin d'offrir des niveaux de capacité correspondant aux besoins des pays et de leurs habitants et de rendre accessible les nouveaux services.
- 5. Équipements peu onéreux :** La réalisation et la fourniture d'équipements d'accès à faible coût ~~doivent~~ devraient faire partie intégrante du programme mis en place pour réduire la fracture numérique.
- 6. Connectivité à faible coût :** Les politiques d'accès universel ~~devront~~ devraient faciliter une connectivité optimale proposée à des coûts abordables et raisonnables à tous les responsables d'initiatives spéciales dans les régions insuffisamment desservies. Plus particulièrement, il conviendrait d'exploiter la capacité satellitaire inutilisée pour améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en développement.
- 7. Convergence :** La convergence technologique doit être suivie de près dans le souci d'intégrer les TIC traditionnelles et les nouvelles TIC en vue de proposer de nouvelles modalités d'accès susceptibles de faciliter la réduction de la fracture numérique.

8. **Interconnexion:** Pour optimiser les connexions entre les principaux réseaux d'information, il y aurait lieu de mettre en place des centres régionaux de trafic avec lesquels on pourrait réduire les coûts d'interconnexion et élargir la pénétration des réseaux d'accès.
9. **Redevances d'interconnexion :** Les redevances d'interconnexion prélevées au titre de l'utilisation des réseaux et infrastructures ~~devront~~ **devraient** être déterminées sur la base de paramètres objectifs, non discriminatoires et dépendant du marché.
10. **Infrastructures régionales :** Il conviendrait de mettre en place des infrastructures et points d'échange TIC régionaux pour faciliter l'échange de trafic entre pays.
11. **Protection de l'environnement :** Les États et la communauté des entreprises ~~doivent~~ **devraient** prendre des mesures et mettre en place et appliquer des programmes et des projets concernant la mise au rebut (notamment par voie de recyclage) des matériels et éléments TIC hors d'usage dans des conditions écologiquement sûres.

2) Accès à l'information et au savoir

12. L'amélioration de l'accès au savoir et à l'information devrait profiter aux personnes et aux organisations.
13. **Accès à l'information du domaine public :** ~~L'information placée dans le domaine public devrait être de haute qualité et facilement accessible à tous, notamment aux personnes handicapées.~~ **L'information de nature publique devrait être facilement accessible à tous et prendre en considération les normes de conception relatives aux personnes handicapées. Il faudrait en outre favoriser le contenu multilingue.**
14. **Normes ouvertes et logiciels à code source ouvert :** Il conviendrait d'encourager l'élaboration et la diffusion de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour la mise en réseau des infrastructures TIC :
 - L'élaboration de normes internationales et interopérables ouvertes et souples devrait être encouragée, de telle sorte que chacun puisse utiliser la technologie et les contenus et services associés et en tirer le meilleur parti.
 - Les logiciels à code source ouvert, notamment le CDS/ISIS de l'UNESCO, les systèmes multiplate-forme et les systèmes à plate-forme ouverte, ainsi que les normes d'interopérabilité, devraient être plus largement utilisés pour des raisons de liberté de choix et pour faciliter l'accès de toutes les personnes aux TIC, à des coûts abordables.
 - Les efforts de normalisation déployés dans le domaine de la terminologie et plus généralement sur le plan linguistique devraient être intensifiés.
15. ~~Il conviendrait de définir des directives concernant les contrats Internet et de renégocier les contrats existants applicables au trafic Internet.~~ **(Le paragraphe traite des taxes de répartition**

internationales et des redevances d'interconnexion des FAI. Cette question technique doit être abordée par l'UIT et non pas par le SMSI.)

3) Rôle des États, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement

16. L'engagement total et réel de tous les partenaires, **y compris des femmes**, est d'une importance vitale si l'on veut élaborer de nouvelles applications TIC **et du nouveau contenu**. ~~Il y a lieu de définir clairement le rôle, les responsabilités et les objectifs de chacun des partenaires.~~

17. **Collaboration des partenaires** : Une collaboration et une coopération renforcées sont nécessaires entre les différents partenaires – organisations gouvernementales et intergouvernementales, secteur privé, société civile, médias – en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre efficace de divers programmes, la priorité étant donnée aux ressources humaines disponibles sur le plan local :

- Le secteur public devrait étudier des moyens novateurs pour remédier aux insuffisances du marché et stimuler la concurrence afin d'apporter la société de l'information à tous les secteurs de l'économie et de la société et plus particulièrement aux personnes vivant dans la pauvreté.
- Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC.
- La société civile, notamment les organisations non gouvernementales, devrait travailler en étroite collaboration ~~avec~~ **en vue d'intégrer les TIC dans** les communautés **et de renforcer les** initiatives relevant des TIC **qui favorisent le développement**.
- Les mass médias ~~B~~ dans leurs diverses formes ~~B~~ sont reconnus comme un outil précieux d'information du public, de développement de la société et de cohésion sociale.
- (PCH désire insérer une phrase sur le rôle important que jouent les institutions culturelles et les synergies qu'elles créent dans le développement de la société, par le biais de la création, du partage et de la conservation des informations culturelles et historiques. **PCH fournira cette phrase**)
- Les organisations internationales et régionales, notamment les institutions financières et de développement, devraient ~~assumer un rôle important dans~~ **aider les gouvernements des pays en développement à intégrer l'utilisation des TIC dans le processus de développement et dans la mise à disposition des ressources nécessaires.**
- Les organisations internationales devraient être chargées d'intégrer les TIC dans leurs programmes de travail et ~~priées d'~~ **d'aider les gouvernements des pays en développement à élaborer des plans d'actions à l'appui des objectifs définis dans la déclaration de principes et le présent plan d'action.**

18. **Mobilisation des ressources** : Tous les partenaires sont instamment priés de mobiliser des ressources pour le développement de la société de l'information. Il pourrait s'agir par exemple :

- D'accroître les investissements consacrés aux infrastructures de télécommunication.
- De renforcer les capacités humaines.
- De définir des cadres de politique générale.
- De développer des contenus locaux et des applications adaptés tenant compte de la donne culturelle à la culture.

19. Capacités manufacturières dans le domaine des TIC : Il est essentiel que les États encouragent les transferts de technologies et les investissements, notamment sous forme de capital-risque, pour la création d'installations de production nationales et régionales dans le domaine des TIC :

- La priorité ~~devra~~ **devrait** être accordée au renforcement des micro-entreprises locales et des petites et moyennes entreprises (PME), **notamment des entreprises appartenant à des femmes**, qu'il faut intégrer dans l'économie numérique. Des mécanismes de partenariat et des modèles économiques devraient être définis qui soient propices au regroupement et aux alliances entre PME des pays en développement et PME des pays industrialisés.
- Les politiques publiques ~~doivent~~ **devraient** favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise.
- Le développement des entreprises de haute technologie devrait être encouragé par des apports de capital-risque, la création de parcs technologiques et de pépinières d'entreprises, ainsi que la mise en place d'un système de cyberclubs exploités en franchise, le tout avec la participation des établissements d'enseignement supérieur et des réseaux de recherche.
- Les efforts communs déployés par des partenaires afin de résoudre des problèmes locaux et étudier des solutions durables pour la mise en place des infrastructures dans les régions défavorisées devraient être encouragés.
- Les pays devraient mettre en oeuvre des politiques monétaires et budgétaires ciblées, afin d'appuyer le développement des PME dans le secteur des TIC (par exemple, en assouplissant le régime des droits et taxes à l'importation et en créant des fonds d'investissement). **Les gouvernements devraient veiller à ce que les PME dirigées par des femmes bénéficient également de ces politiques.**

4) Renforcement des capacités : développement des ressources humaines, éducation, formation

20. Une approche ambitieuse et novatrice est nécessaire au niveau du renforcement des capacités, fondée sur les possibilités offertes par les TIC.

21. TIC et enseignement : Le recours aux TIC pourrait se traduire par davantage d'efficacité et de qualité dans les services d'enseignement **ainsi que par l'égalité d'accès des filles et des femmes à l'éducation.** Les TIC devraient par ailleurs permettre de toucher des groupes cibles plus large :

- Les informations utiles concernant le potentiel des nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement devraient être diffusées par divers moyens: échange d'informations sur les meilleures pratiques, campagnes de sensibilisation, projets pilotes, démonstrations et débats publics.
- Les TIC devraient avoir leur place dans les programmes scolaires. **Tous les élèves qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires devraient posséder une connaissance de base des TIC.**
- Les TIC devraient être utilisées dans la formation des formateurs et pour rendre l'enseignement plus accessible à tous niveaux, notamment en dehors des structures académiques, sur le lieu de travail ou au domicile privé. **En outre, il faudrait tenir compte des obstacles auxquels font face les femmes et les filles afin qu'elles puissent profiter également des TIC.**
- Davantage d'attention doit être consacrée à la formation du corps enseignant et aux ressources engagées dans les programmes, de telle sorte que les enseignants puissent ouvrir une porte sur la société de l'information.
- Les TIC devraient être profondément intégrées dans l'enseignement primaire : il s'agit de produire une dynamique propice à l'apprentissage des rudiments de l'informatique, **tout en assurant l'égalité d'accès des filles et des garçons.**
- La capacité des pays en développement et des pays les moins avancés à appliquer les TIC de façon efficace dans le domaine de l'enseignement ~~doit~~ **devrait** être renforcée par le jeu de la collaboration régionale et internationale.

22. Renforcement des capacités pour l'application des TIC : Il faut que les populations soient davantage familiarisées avec les TIC et la manière de s'en servir, si l'on veut maximiser les effets positifs de la société de l'information.

- Un enseignement et une formation, adaptés aux besoins locaux, doivent être encouragés à tous les niveaux, de l'enseignement primaire à l'âge adulte, afin d'offrir des débouchés au plus grand nombre de personnes possibles, et tout particulièrement aux personnes défavorisées. L'accès à l'information passe d'abord par l'éradication de l'analphabétisme.
- ~~Obtention d'~~ **Dans l'obtention d'une la formation aux TIC, les femmes devraient être à égalité des chances.**
- Les jeunes doivent disposer dans le domaine des TIC d'un bagage et de connaissances pratiques suffisants pour être en mesure de participer pleinement à la société de l'information.
- Les cours de formation de base en informatique doivent avoir pour objet de familiariser la population avec l'utilisation des TIC: il s'agit d'obtenir des résultats positifs et socialement significatifs dans l'intérêt de tous.
- Les organisations intergouvernementales devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.

- Toutes les personnes que n'atteint pas encore le système d'enseignement officiel devraient se voir proposer une éducation et une information adaptées à leurs besoins et à leur culture, **en particulier les femmes et les filles, qui constituent la majorité des décrocheurs.**
- Les médias locaux devraient être utilisés dans les programmes de renforcement des capacités.

23. Formation des spécialistes en TIC : L'enseignement de base et l'enseignement supérieur doivent être améliorés **et offerts aux filles et aux femmes afin d'aider à créer** une masse critique de spécialistes des TIC qui soient hautement qualifiés :

- La formation au développement et à l'exploitation des infrastructures de réseau est capitale si l'on veut disposer de services de réseau TIC efficaces, fiables, compétitifs et sécurisés.
- La formation et le recyclage d'une main-d'œuvre spécialement affectée à la société de l'information ~~doivent~~ **devraient** être assurés en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile en général.
- **Des mesures et des programmes précis (campagnes de publicité, bourses d'études) devraient être mis en place pour encourager les femmes à suivre une formation et à poursuivre une carrière dans ce domaine.**
- La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les États veillent à l'existence de conditions propices à la rétention des spécialistes.

5) Sécurité

24. Des infrastructures sûres et fiables : La sécurité des réseaux apparaît de plus en plus fondamentale pour le maintien de la croissance du commerce électronique et plus généralement l'utilisation des nouvelles technologies :

- Tous les partenaires concernés par les questions que posent les TIC devraient prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité, la confiance des utilisateurs et les autres aspects de l'intégrité des systèmes et réseaux d'information afin de prévenir tout risque de perturbation ou destruction généralisée des systèmes réseau dont ils dépendent de plus en plus.
- À cet effet, il faudra prévoir des cadres législatifs nationaux appropriés propres à protéger le public et l'intérêt public et à favoriser les communications et les opérations électroniques.
- Il faudra également prévoir une sensibilisation sur plusieurs plans: problèmes de sécurité qui se posent dans le domaine de l'information, évolution rapide de la complexité, de la capacité et de la portée des technologies de l'information, anonymat conféré par ces technologies et enfin caractère transnational des infrastructures de communication.
- Des mécanismes spéciaux ~~seront~~ **devraient** être mis en place pour encourager le secteur **des services financiers bancaire** à concevoir des applications sûres et fiables pour faciliter les opérations en ligne.

- Tous les partenaires devraient avoir en place les mécanismes nécessaires pour assurer la protection de leurs systèmes informatiques et détecter toute activité non autorisée, y réagir et de se remettre rapidement des dommages causés à leurs systèmes par ce genre d'activités.

25. Sécurité de l'information : La sécurité véritable de l'information pourrait être assurée non seulement par les moyens technologiques mais aussi par l'enseignement et la formation, les politiques générales et la législation, enfin par la collaboration internationale. Les Nations Unies doivent être épaulées dans les efforts qu'elles déploient pour :

- Évaluer la situation en ce qui concerne la sécurité de l'information, notamment pour ce qui est des ingérences ou de l'utilisation abusive des systèmes d'information et de communication et des ressources informationnelles.
- Élaborer des méthodes de protection et mettre en place un organisme susceptible de réagir rapidement à tout problème de sécurité, ainsi que procéder à des échanges d'informations et de technologies pour lutter contre les infractions.
- Étudier la possibilité à long terme d'élaborer une Convention internationale sur la sécurité des réseaux d'information et de communication.

Le principe d'un accès juste, équitable et approprié aux TIC pour tous les pays étant reconnu, une attention particulière devrait être accordée au fait que les TIC peuvent être utilisées à des fins incompatibles avec les objectifs de stabilité et de sécurité internationales, et qu'une telle utilisation peut avoir des conséquences délétères sur l'intégrité de l'infrastructure des États, aussi bien que sur leur sécurité nationale, civile ou militaire.

26. Susciter une culture mondiale de la cybersécurité : À long terme, il conviendrait de créer une « culture mondiale de la cybersécurité » reposant sur une compréhension commune des réglementations et des mécanismes appropriés pour les échanges d'informations et de technologies et la collaboration internationale. Il est important d'établir un compromis judicieux entre les mesures prises pour renforcer la sécurité et la nécessité d'assurer la protection des données et de la vie privée tout en évitant d'ériger de nouveaux obstacles au commerce. Il conviendrait par ailleurs de tenir dûment compte du principe de neutralité technologique.

27. Lutte contre la cybercriminalité : Il est essentiel de prévoir une protection contre les délits de droit commun et les crimes (cybercrimes) pour instaurer la confiance dans les réseaux d'information :

- Il faudra une approche « tous azimuts » pour lutter contre les cybercrimes sur tous les fronts, y compris l'utilisation des TIC à des fins criminelles pour commettre des actes de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle ou de trafic des femmes et des filles, l'accent étant mis sur la prévention, ainsi que des programmes de directives à l'échelle nationale et une collaboration régionale et internationale. [[Effacer : Parallèlement, les mesures

prises pour lutter contre la cybercriminalité et sécuriser la société de l'information doivent respecter la souveraineté des nations et les droits notamment constitutionnels des personnes respecter les droits de la personne, plus précisément la liberté d'expression]].

- Les instruments juridiques existants, tels que la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, offrent à la communauté internationale les bases nécessaires pour l'action]

6) Créer un environnement propice

28. Bonne gouvernance : Pour maximiser les bienfaits économiques et sociaux de la société de l'information, les États doivent, sur le triple plan de la législation, de la réglementation et des politiques générales, créer un environnement de confiance, transparent et non discriminatoire, susceptible de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence et de favoriser ainsi les investissements requis, essentiellement de la part du secteur privé, pour la mise en place des infrastructures et d'élaboration des nouveaux services :

- Les notions d'engagement et de responsabilité doivent être définies à l'échelle nationale et à l'échelle régionale.
- Avec la participation active de toutes les parties prenantes, **y compris des femmes**, la mise en place d'un environnement propice doit se faire compte dûment tenu des droits et des obligations de tous les partenaires à divers niveaux: liberté d'expression, protection des consommateurs, confidentialité, sécurité, droits de propriété intellectuelle, solutions faisant intervenir des « sources ouvertes » et enfin gestion des adresses et noms de domaine Internet, l'incitation économique et la confiance des entreprises étant préservées.

29. Situation sur les marchés : La disponibilité des infrastructures de télécommunication et de services de télécommunication et d'équipements TIC économiquement abordables est essentielle pour que l'on puisse rendre les TIC accessibles à tous :

- La concurrence, notamment au niveau des réseaux d'accès local, doit être favorisée dans la recherche d'un abaissement des prix et pour assurer la modernisation constante des réseaux et services.
- Les investissements dans les communications rurales doivent être encouragés par des dispositions juridiques **et financières** attrayantes.
- Les droits actuellement prélevés sur les matériels et logiciels TIC devraient être supprimés.
- Il conviendrait d'éviter les monopoles dans le secteur des communications de masse et de rechercher la diversité des sources d'information.
- Pour assurer le prompt règlement des différends, des mécanismes de règlement des différends novateurs devraient être envisagés, à côté des procédures judiciaires classiques.

30. Normalisation : Le développement de la société de l'information doit **devrait** reposer sur des plates-formes de normes techniques interopérables à l'échelle internationale, **accessibles**

à tous, et sur l'innovation technologique dans le secteur des TIC, ainsi que sur des systèmes propres à faciliter l'échange des connaissances à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale, par tous les moyens envisageables.

31. **Gestion du spectre** : Le spectre des fréquences radioélectriques devrait être géré dans l'intérêt public et conformément au principe fondamental de l'égalité, dans le respect intégral des lois et réglementations nationales et des accords internationaux régissant la gestion des fréquences.
32. **Protection des consommateurs** : Les consommateurs craignent réellement une atteinte à leur sphère privée ***et la perte de leurs droits pendant les transactions***, et se préoccupent du problème des contenus illicites et préjudiciables ainsi que de la protection des mineurs. La garantie de la confidentialité des informations sur les personnes est essentielle dans la construction de la société de l'information. **En outre, il est de plus en plus important d'élaborer des politiques et des codes contre le pollupostage afin de protéger les consommateurs.**
33. **[Gouvernance Internet** : Sur l'Internet, une gouvernance transparente et démocratique est **devrait constituer** la base du développement d'une culture mondiale de la cybersécurité. Une organisation [internationale] [intergouvernementale] devrait veiller à la gestion multilatérale, démocratique et transparente des serveurs racines ainsi que de l'affectation des noms de domaine et des adresses de protocole Internet (IP).] [Révision du Canada à suivre] Voir déclaration paragr. 44] **La gouvernance Internet devrait être multilatérale et transparente, compte tenu des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La responsabilité de la coordination des répertoires racine, des noms de domaine et de l'attribution des adresses IP devrait incomber à une organisation compétente.**
34. **Droits de propriété intellectuelle** : Il importe d'assurer un compromis judicieux entre les droits de propriété intellectuelle et l'intérêt général :
 - Alors que les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle fondamental dans l'innovation en matière de logiciels, de cybercommerce et d'échanges et investissements associés, il est nécessaire de **promouvoir des initiatives à l'effet de parvenir à un équilibre judicieux entre les droits de propriétés intellectuelles d'une part et reconnaître** les intérêts des utilisateurs de l'information **d'autre part**, tout en tenant également compte du consensus mondial obtenu sur les questions de droits de propriété intellectuelle dans le contexte des organisations multilatérales.
 - [[Un cadre juridique approprié devrait être défini pour le développement d'un domaine public d'information et de connaissances.] [Voir référence semblable dans la déclaration] **[: Le Canada demande des éclaircissements . Ce texte fait-il référence aux initiatives relevant du domaine public ou cherche-t-il à obtenir un meilleur accès à ces initiatives?]**

- La protection contre l'utilisation déloyale des connaissances indigènes doit être accentuée. **[[Le Canada demande des éclaircissements sur ce point. Libellé révisé proposé : « La possibilité d'élaborer des mesures appropriées pour protéger contre l'utilisation déloyale des connaissances traditionnelles pourrait être étudiée ». Ce concept ne s'applique pas seulement aux adresses IP.]]**

7) Des applications orientées – développement des TIC pour tous

- 35.** Les TIC peuvent faciliter le développement socio-économique. Néanmoins, il faut également veiller à ce que les modèles traditionnels soient reconnus et respectés, de manière à ne pas exclure les non-utilisateurs des TIC. Les exemples suivants visent à illustrer les potentialités des TIC en ce sens.
- 36. Cybergouvernement :** Les administrations publiques devraient utiliser les TIC pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité - à tous les niveaux de l'administration, en particulier au niveau local :
- Dans la fourniture des services publics aux citoyens et aux entreprises.
 - Dans l'élaboration des services en ligne, qui doivent être adaptés aux besoins des particuliers et des entreprises.
 - Dans l'amélioration de la gestion des ressources et des biens sur le triple plan financier, humain et public.
- 37. Commerce électronique :** Les entreprises, et plus particulièrement les PME, peuvent utiliser les TIC pour stimuler l'innovation, réaliser des gains de productivité, lutter contre la pauvreté, réduire les coûts des opérations et bénéficier d'économies externes :
- En adoptant un environnement propice reposant sur un large accès aux infrastructures large bande, les États devraient chercher à stimuler les investissements privés, à promouvoir l'élaboration de nouvelles applications et de nouveaux contenus et à faciliter les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.
 - Les États devraient adopter une approche définie sur deux axes, d'une part, en fixant les règles nécessaires et d'autre part, en utilisant le commerce électronique dans leurs relations avec les entreprises.
 - Les TIC peuvent apporter divers bienfaits aux consommateurs en élargissant le choix des fournisseurs, indépendamment des contraintes de lieu. Le secteur privé devrait contribuer à la sensibilisation, et à la mise en place d'une formation sur les questions spécifiques que pose le commerce électronique.
 - L'utilisation des technologies numériques peut renforcer le rôle des sociétés commerciales en développant l'esprit d'entreprise, en libéralisant les échanges, en facilitant l'accumulation des connaissances et l'amélioration des capacités spécialisées, c'est-à-dire, au bout du compte, en accroissant la productivité et les revenus, en développant l'emploi et en entraînant une amélioration de la qualité de la vie professionnelle.

- Cyberculture. Les réseaux de TIC peuvent fournir aux institutions culturelles et nationales des moyens d'accroître l'accès du public à leur patrimoine culturel.
- L'élaboration de mesures appropriées pour protéger contre l'utilisation déloyale des connaissances traditionnelles devrait être considérée.

38. Téléenseignement : L'accès à l'enseignement et à la connaissance est essentiel pour le développement économique, social et culturel d'une nation, aussi bien que pour l'épanouissement personnel, le développement des communautés et l'efficacité de l'activité économique. Sans qu'il soit question de négliger les programmes d'alphabétisation traditionnels, les réseaux TIC peuvent offrir de nouveaux débouchés de formation à tous les groupes dans toutes les régions et permettent de généraliser l'accès à l'enseignement, surtout chez les secteurs de la population qui ont moins accès à l'éducation.

- Le téléenseignement en ligne devrait contribuer à une éducation primaire universelle dans le monde entier par une meilleure diffusion de l'enseignement et une meilleure formation des enseignants, et offrir de meilleures conditions d'acquisition de connaissances tout au long de la vie, touchant les personnes extérieures à l'enseignement « classique », tout en améliorant les compétences professionnelles. Le téléenseignement devrait viser particulièrement les femmes et les filles, en raison de leurs faibles taux d'inscription et de leurs niveaux élevés d'attrition.
- Il conviendrait de promouvoir dans le domaine de l'enseignement des programmes, des contenus, des réseaux large bande et des logiciels universels et économiquement accessibles.
- L'introduction et le développement des TIC dans les diverses écoles et les établissements d'enseignement plus généralement devraient être facilités par la création et la maintenance d'un réseau de ressources humaines propre à institutionnaliser le recyclage constant des enseignants et des instructeurs, qui sont à la base de l'innovation.
- Il ~~conviendra~~ conviendrait de tirer parti des meilleures pratiques observées dans les divers pays du monde en matière d'élaboration de programmes de formation de haute qualité, attentifs aux besoins des femmes et facilement accessibles afin de faciliter le transfert des connaissances à l'échelle mondiale.
- Une attention particulière ~~sera~~ devrait être accordée à une formation multilingue et à l'utilisation et au développement de logiciels de langue, notamment de logiciels de traduction.
- Dans les petites communautés éloignées, les TIC pourraient assurer l'accès des jeunes à des programmes de formation généraux et variés, qui permettraient aux établissements d'enseignement locaux de demeurer ouverts malgré le nombre peu élevé d'élèves.

39. Télésanté : L'accès à une information et à des services de soins de santé est ~~un droit~~ fondamental essentiel. Bon nombre de pays manquent d'installations et de personnel de santé, en particulier dans les régions rurales et isolées. Les TIC devraient être incorporées massivement dans le domaine des soins de santé à l'effet d'améliorer l'utilisation des ressources, la satisfaction des patients, la personnalisation des soins et la coordination des

systèmes de santé publics, des institutions privées et des établissements d'enseignement supérieur.

- Les TIC devraient être utilisées pour promouvoir l'intégration sociale de tous les membres de la société en permettant un accès équitable aux services de soins de santé, **surtout pour les femmes qui sont les principaux fournisseurs de soins de santé dans leur famille**, et pour donner aux citoyens la possibilité de mieux gérer leur propre santé et de participer plus efficacement au processus.
- Des solutions et options novatrices ~~doivent~~ **devraient** être élaborées pour fournir des soins de santé dans les régions mal desservies.
- En matière de télésanté, une autre priorité ~~consistera~~ **consisterait** à assurer la prévention, le traitement et le monitoring des maladies dangereuses et contagieuses, plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme – en particulier en mettant en place un système d'information commun **qui tiendrait compte de besoins particuliers des femmes.**
- **Les TIC devraient servir à la préparation et à la diffusion de renseignements accessibles permettant de renforcer les programmes de prévention et de favoriser la santé des femmes et des hommes.**
- Les TIC peuvent être utilisées pour rendre les services de télésanté accessibles à des groupes spécifiques (personnes âgées, personnes souffrant de maladies chroniques, enfants).
- Un réseau de services de télésanté fondé sur les TIC devrait être mis en place pour fournir une assistance médicale en cas de catastrophe humanitaire ou de situation d'urgence.
- Il conviendrait de prévoir un système de services de télésanté à l'intention des populations des régions isolées du globe.
- **Les TIC devraient servir à la préparation et à la diffusion de renseignements accessibles permettant de renforcer les programmes de prévention et de favoriser la santé des femmes et des hommes dans des domaines comme la sexualité et la reproduction, notamment en ce qui concerne le VIH/sida.**

40. Téléemploi : Les TIC peuvent servir à la création de nouveaux emplois et à l'amélioration de la compétitivité et de la productivité par l'intermédiaire du télétravail, de la mise en réseau des entreprises et de la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs. Il conviendrait de développer à l'échelle internationale des meilleures pratiques et des nouvelles lois du travail **fondées sur les principes de justice sociale et d'égalité des sexes** concernant les télétravailleurs et les téléemployeurs. À cet égard, le rôle de l'OIT est fondamental. Le télétravail devrait être facilité afin que les meilleurs cerveaux du monde en développement puissent travailler partout mais en demeurant dans leurs sociétés respectives. **Il faudrait en outre soutenir les projets visant à accroître les possibilités d'emploi pour les femmes grâce au télétravail.**

41. Téléenvironnement : Il conviendrait de prévoir des systèmes de prévention des catastrophes artificielles qui reposent sur l'utilisation des TIC pour le monitoring des

opérateurs de systèmes de production et de transport qui font peser les plus graves menaces potentielles sur l'environnement.

8) Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias

42. Diversité culturelle et linguistique : La diversité linguistique et culturelle facilite le développement de la société en permettant à une grande diversité de valeurs et d'idées d'être exprimées. À cette fin :

- L'information **et les applications devraient être présentées** dans la langue et dans le contexte culturel de l'utilisateur, ce qui encourage encore l'utilisation des TIC.
- Pour favoriser la compréhension mutuelle, la diversité de l'expression culturelle doit être préservée et encouragée, par la création de différents contenus d'information et la numérisation de l'héritage éducatif, scientifique et culturel.
- Les TIC devraient être utilisées pour préserver la diversité ainsi que les connaissances et traditions indigènes.
- Il conviendrait de définir des moyens permettant d'accéder aux sources d'information en différentes langues, et notamment des outils de traduction en ligne.
- **Les technologies devraient être adaptées au différentes cultures.**
- Il conviendrait de mettre au point des moyens de traitement de l'information en langue locale (exemple, jeux de caractères normalisés et codes linguistiques, dictionnaires, logiciels généraux et logiciels d'application).
- Les langues non écrites devraient être préservées sur support audio.

43. Contenu : La création de contenus locaux doit être encouragée :

- Les politiques des pouvoirs publics devraient favoriser la création de contenus informationnels variés, qui facilitent la conservation et la diffusion des cultures, langues et héritages locaux et nationaux, et permettent de préserver la cohésion **familiale et communautaire**.
- La production et l'échange de contenus locaux appropriés disponibles dans la langue maternelle de l'utilisateur présentent une importance capitale.
- Les pays en développement ~~doivent~~ **devraient** avoir la capacité de mettre au point des matériels et des logiciels, et des contenus, adaptés aux différentes couches de la population.
- Il conviendrait d'encourager un système de référence pour contenus fondé sur un partenariat secteur public-secteur privé à l'effet de rendre les contenus Web plus accessibles.
- Les collectivités locales ont un rôle important à assumer car, pour les citoyens, elles représentent le premier niveau de contact avec l'administration, et elles pourraient par ailleurs favoriser le développement des communautés locales : développement de contenus locaux, archives numériques, diverses formes de médias numériques, traduction et adaptation des contenus doivent être facilités.
- Les logiciels d'alphabétisation devraient être produits en langue locale.

- Des archives doivent être constituées (mémoire de l'humanité), et des systèmes devraient être élaborés pour assurer l'accès permanent aux informations numériques et aux contenus multimédias mis en archive.
- L'accent devrait être mis sur l'aspect « fournisseurs, **distributeurs et entrepositaires** de contenu » des bibliothèques, des archives, **des musées et d'autres institutions culturelles.**
- **Le contenu devrait être offert dans des formats accessibles aux analphabètes.**

44. Médias : Les TIC et les médias dans leur ensemble doivent stimuler la diversité linguistique et culturelle, notamment en facilitant l'échange de contenus locaux. Les médias (radio, télévision et presse écrite) sont souvent le reflet des communautés et de leur diversité.

- Il conviendrait d'investir dans les contenus des médias régionaux **et communautaires** ainsi que dans les nouvelles technologies.
- Il conviendrait de favoriser l'indépendance de la production et le pluralisme des médias.
- Il conviendrait de faciliter la mise en place de réseaux de télévision multilatéraux appropriés.

9) Comment franchir les obstacles à la réalisation d'une société de l'information à dimension humaine

B. Objectifs

45. Exemples de mesures concrètes et globales qui pourraient être prises :

a) Références : Voici quelques exemples de mesures de référence qui pourraient être prises :

- Établissement d'une connexion dans tous les villages d'ici 2010, et création de points d'accès communautaires d'ici 2015.
- Établissement d'une connexion dans toutes les universités d'ici 2005, dans toutes les écoles secondaires d'ici 2010 et dans toutes les écoles primaires d'ici 2015.
- Établissement d'une connexion dans tous les hôpitaux d'ici 2005 et dans tous les centres de santé d'ici 2010.
- Desserte par un réseau hertzien de 90 % de la population mondiale d'ici 2010 et de 100 % d'ici 2015.
- Création d'un site Web et d'une adresse électronique pour tous les services publics centraux d'ici 2005 et pour tous les services publics locaux d'ici 2010.

(Irréalistes : ces objectives font perdre de la crédibilité à l'ensemble de la démarche, par exemple, tous les hôpitaux et les universités d'ici 2005?)

- **Accroître la proportion du contenu Internet accessible en plusieurs langues.**

- Accroître le nombre de langues utilisées en association avec les nouvelles technologies de l'information.

b) Cyberstratégies : Élaborer pour tous les pays des cyberstratégies nationales dans un délai de trois ans, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités humaines.

c) Global Digital Compact : Lancer un projet « **Global Digital Compact** », qui constituerait un nouveau modèle de partenariat et de dialogue entre les représentants des pouvoirs publics et ceux d'organismes non gouvernementaux; ce modèle serait fondé sur la division du travail et des responsabilités ainsi que sur la communauté d'intérêts; les partenaires s'efforceraient conjointement d'atteindre des objectifs de développement dans le secteur des TIC (par exemple, création par les États d'un cadre réglementaire adapté et d'avantages fiscaux, accès à la technologie et généralisation d'applications simples, lancement par des organisations non gouvernementales de campagnes de sensibilisation, travail au niveau communautaire, etc.) (un modèle fondé sur les relations institutionnelles existe déjà à l'UIT, qui assure des fonctions de coordination). Le Canada appuie énergiquement l'établissement de nouveaux partenariats mais ne voit pas la nécessité de lancer une nouvelle initiative de cette nature et de cette envergure, compte tenu des mécanismes internationaux déjà en place.

d) Indice de développement du numérique : Lancement et élaboration progressive d'un indice cumulatif du développement des TIC qui serait publié annuellement ou tous les deux ans dans un rapport sur le développement des TIC; le classement par pays serait accompagné d'une analyse de leurs politiques et de leur mise en œuvre, y compris d'une analyse comparative entre les sexes. (L'UIT serait chargée de catalyser et de compiler sous forme cohérente les expériences de plusieurs organisations, universités, groupes de réflexion, etc.) La possibilité de créer d'autres structures internationales est envisagée, notamment d'une entité Unesco-Orbicom.

e) Manuel sur les bonnes pratiques et les exemples de réussite : Rédiger, puis publier, pendant la phase du Sommet qui se déroulera à Genève, un « manuel recensant les bonnes pratiques et les exemples de réussite ». Ce manuel rassemblerait des contributions de tous les partenaires, présentées de façon concise et persuasive, et serait réédité à intervalles réguliers afin de pouvoir être utilisé en permanence comme outil de partage d'expériences.

f) Formation des spécialistes des contenus : Former dans les PMA des personnes chargées de travailler sur les contenus, (par exemple archivistes, bibliothécaires, scientifiques, enseignants et journalistes), auxquelles on apprendrait à utiliser le savoir-faire et les capacités opérationnelles des organismes professionnels internationaux.

g) Révision des programmes : Revoir les programmes des écoles primaires et secondaires dans tous les pays (dans un délai de trois ans), afin d'aider ces établissements à relever les défis de la société de l'information.

h) Utilisation de toutes les langues du monde sur l'Internet : Créer les conditions techniques (en matière de logiciels et de matériels) qui permettraient à toutes les langues du monde d'être présentes et utilisées sur l'Internet.

C. Stratégies, programmes, méthodes de mise en œuvre

46. Les États, le secteur privé, la société civile, les médias et les organisations multilatérales ont tous un rôle à jouer dans la construction de la société de l'information.
47. Les États en particulier doivent élaborer et mettre en œuvre des cyberstratégies de large portée, établies en fonction de l'avenir à long terme et adaptées aux besoins précis des différentes communautés, tout en tenant compte du stade de développement et des caractéristiques structurelles de l'économie du pays considéré. Il s'agirait notamment :
- De définir des cadres de réglementation.
 - De renouveler les modèles d'action du secteur public et d'orienter résolument la transition vers une société de l'information.
 - De préparer les générations futures à la société de l'information et de réunir les conditions d'une démarche d'acquisition de connaissances constamment renouvelée. De faire en sorte que toutes les parties prenantes soient personnellement engagées dans les cyberstratégies établies.
 - **De faire des États des utilisateurs modèles des nouvelles technologies et des TIC afin d'améliorer la qualité et la prestation des services gouvernementaux.**
48. L'engagement du **secteur privé** est essentiel si l'on veut développer les infrastructures, les contenus et les applications dans de bonnes conditions et de façon durable.
- Le secteur privé n'est pas seulement un élément du marché: il est investi d'un rôle politique et social plus large, consistant à aider les pays à développer les TIC et à réduire la fracture numérique.
 - Le secteur privé peut dans la pratique participer à des alliances à vocation novatrice, par exemple dans le cadre de programmes de cybergouvernement.
 - **Le secteur privé a la responsabilité de mettre en place des pratiques justes, ouvertes et transparentes, de respecter les objectifs de la présente Déclaration et de promouvoir la culture de la paix. Il devra en outre rendre des comptes à cet égard.**
49. L'engagement de la **société civile** est également capital si l'on veut créer une société de l'information qui soit équitable, sur la base d'un développement économique et social durable et de **l'égalité des sexes** et du principe d'égalité entre les hommes et les femmes :
- L'engagement de la société civile est capital pour la construction et l'acceptation de la société de l'information.
 - La société civile peut contribuer à renforcer le triangle réglementation-marchés-valeurs.

50. Mass médias - Les divers mass médias apparaissent comme absolument essentiels pour la liberté d'expression et la garantie de la pluralité de l'information :

- Les médias sont un important moyen d'information du public, de développement de la société et de cohésion sociale.

51. Les organisations multilatérales doivent assumer un rôle clé – orienter, faciliter le dialogue entre homologues et les échanges de résultats d'expérience et d'informations sur les meilleures pratiques, prêter une assistance technique dans l'élaboration des cyberstratégies et, dans certains cas, compléter le rôle des pouvoirs publics et des autres parties intéressées.

52. Contrôle de réalisation : Pour être efficace, et mis à part la définition des objectifs, une stratégie doit comporter des délais, des indicateurs et des mécanismes de contrôle de réalisation reposant non seulement sur des critères quantitatifs mais également sur des critères qualitatifs. Dans le cas des petits pays, les stratégies régionales peuvent faciliter l'élargissement des marchés, se traduisant par des conditions plus intéressantes pour les investisseurs du secteur privé et par la réalisation d'un environnement compétitif. Par ailleurs, les TIC pourraient être particulièrement utiles dans le développement, car elles ouvrent de nouvelles perspectives aux administrations publiques, facilitent la mobilisation des investissements privés et permettent de passer directement à des technologies nouvelles et évoluées.

53. Initiatives spécifiques : Avant de définir une stratégie, il faut savoir ce que l'on veut obtenir et dans quel secteur, il faut aussi savoir comment adapter et mettre en oeuvre les diverses mesures envisagées pour un impact maximal. Pareille démarche devrait faire fond sur les efforts déjà déployés à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Voici quelques exemples d'initiatives envisageables :

- Amener les États à investir à long terme dans la recherche-développement et l'enseignement supérieur, en vue de maîtriser et d'adapter des solutions TIC spécifiques **et de favoriser la participation égalitaire des femmes.**
- Mettre en place des systèmes d'incitation et de réglementation propres à renforcer les capacités du secteur privé en matière de développement des ressources humaines, d'infrastructures et de renforcement des institutions.
- Prévoir un système d'incitation fiscal en faveur des nouvelles entreprises TIC.
- Faciliter l'adaptation à plus grande échelle de projets TIC ayant donné de bons résultats sur le plan local dans le domaine des applications prioritaires (soins de santé, programmes d'enseignement, ...).
- Focaliser une partie des programmes de recherche-développement sur les marchés à faible pouvoir d'achat et faire notamment des recherches sur les technologies appropriées et des mécanismes de commercialisation et de distribution novateurs, en tirant parti des Diasporas, par exemple.
- Constituer un réseau de consultants en technologies de l'information.

- Élaborer une plate-forme de démonstration des applications.
- **« Concevoir des mécanismes de sécurité informatique de base que les partenaires pourront adapter à leurs besoins afin de protéger leur infrastructure informatique. »**

D. Coopération et financement à l'échelle internationale

54. Coopération internationale. Une étroite collaboration à l'échelle internationale des autorités nationales, des diverses parties prenantes et des organisations internationales dans tous les aspects de la société de l'information est aujourd'hui plus indispensable que jamais :

- À cette fin, il ~~conviendra~~ **conviendrait** de tirer parti des possibilités offertes par les institutions de financement régionales et les commissions régionales des Nations Unies.
- Il importe de s'efforcer d'encourager l'esprit d'entreprise. A cette fin, il est indispensable de mettre en place certaines structures de base, sous forme par exemple de cadres réglementaires attrayants et d'un accès plus large aux informations économiques destinées aux entreprises.
- Il conviendra d'encourager les programmes de bénévolat en ligne, notamment en ce qui concerne les ONG, les activités de formation de base aux TIC destinées aux groupes marginalisés ou pour ce qui est spécifiquement des applications des TIC.
- Il conviendra de faciliter l'acquisition cumulative des connaissances en reliant systématiquement les initiatives engagées sur le terrain, en créant des sites Web, en facilitant les échanges d'informations et de données d'expérience et enfin en généralisant les bonnes pratiques.

55. Financement : La mise en oeuvre des différentes initiatives proposées dans le présent Plan d'action dépend d'un engagement véritablement essentiel au niveau de leur financement, lequel nécessitera des modalités de collaboration novatrices entre le secteur public et le secteur privé :

- ~~Il est proposé de constituer un fonds de solidarité pour le numérique. La communauté internationale est appelée à collaborer sur le plan technique et sur le plan financier au niveau multilatéral comme au niveau bilatéral, en vue plus particulièrement de donner aux pays les moins avancés la possibilité de créer leur propre infrastructure TIC.~~
- **La communauté internationale est appelée à répondre de façon appropriée, en collaborant sur le plan technique et le sur plan financier au niveau multilatéral comme au niveau bilatéral, à la priorité relative accordée par les pays les moins avancés au développement de leur infrastructure TIC.**

- À cet égard, le secteur privé pourrait par exemple s'engager à fournir des biens et services TIC à des conditions libérales à certaines catégories d'utilisateurs bien définies, notamment aux organisations à but non lucratif qui s'occupent directement de lutter contre le fléau de la pauvreté.
- Il conviendrait que les pays développés débloquent les montants engagés au titre de l'aide publique au développement (APD), annoncés à l'occasion de la Conférence sur le financement pour le développement. Tous les pays devraient respecter l'ensemble des éléments du consensus élaboré lors de cette conférence.

« Le Consensus de Monterrey adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement reconnaît que les ressources nécessaires au développement doivent provenir de sources nationales et de sources internationales. On encourage les pays en développement à créer des conditions qui favoriseront l'obtention de ressources nationales et attireront des ressources internationales, et d'utiliser ses ressources efficacement pour le développement. De leur côté, les pays développés sont invités à fournir les ressources supplémentaires qu'ils ont annoncées pendant la Conférence et à déployer des efforts pour créer un environnement international favorable au développement.»

- Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient ~~prendre~~ **déployer** des efforts réels ~~des mesures concrètes~~ pour atteindre le niveau cible de 0,7 % du produit intérieur brut dans l'APD qu'ils fournissent.
- La charge de l'endettement, **là où elle est** ~~devenue~~ insoutenable, devrait être allégée par divers moyens : allègement direct de la dette, annulation de la dette et autres mécanismes novateurs visant à apporter une solution au problème de la dette des pays en développement, en particulier des pays les plus pauvres et les plus fortement endettés.

56. Transfert de technologies : Il importe de faciliter l'accès à la connaissance et à la technologie ainsi que le transfert des connaissances et des technologies selon des conditions libérales, préférentielles et favorables aux pays en développement, dans le cadre d'accords mutuels, **compte tenu de la nécessité de préserver les droits de propriété intellectuelle**, et à l'effet d'accroître les capacités et les moyens technologiques des pays en développement, ainsi que d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur le marché mondial.

E. Suivi

57. Indicateurs: Il conviendrait de définir un système international et réaliste de contrôle et de référence (aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif), reposant par exemple sur des indicateurs statistiques comparables, afin d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action et d'évaluer les progrès réalisés dans la concrétisation d'objectifs bien définis, notamment la progression de la construction de la société de l'information. Des indicateurs et des rapports périodiques permettraient également d'établir des références, de solliciter l'avis d'entités homologues et enfin de contribuer à la diffusion des meilleures pratiques.

Accroître les efforts visant à compiler des données statistiques désagrégées par sexe sur l'utilisation des TIC, élaborer des indicateurs sexospécifiques sur l'utilisation des TIC et les besoins connexes et déterminer des indicateurs de performance mesurable pour évaluer les répercussions des projets TIC financés sur la vie des femmes et des filles.

Évaluation de la société de l'information : Afin de pouvoir planifier et coordonner efficacement l'édification de la société de l'information, il faudrait élaborer, avec la collaboration du milieu scientifique, des indicateurs et des mesures permettant d'évaluer et de comparer les progrès relatifs à l'intégration et à l'utilisation des TIC par la population.

58. Communication des résultats d'évaluation : Les organisations internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier l'UIT, devraient régulièrement rendre compte des évaluations effectuées quant à l'accessibilité universelle des TIC et les éventuels cas de discrimination. Il faudrait également qu'elles veillent à l'absence de toute discrimination **fondée sur le sexe, la race, l'âge, la langue, l'origine ethnique, la culture, la religion la déficience** entre les membres dans les programmes, projets et engagements contractuels, l'objectif étant d'offrir des possibilités équitables pour la croissance du secteur des TIC dans les pays en développement.

59. Appui à la mise en œuvre : Les organisations de la famille des Nations Unies devraient appuyer les pays dans le suivi des ~~accords formulés~~ **objectifs établis** dans la Déclaration et le Plan d'action.

60. (Nouveau) Programmes de recherche

- **Appuyer et encourager les programmes de recherche visant à concevoir, mettre au point et adapter des infrastructures, des outils et des applications TIC qui répondent aux besoins des plus démunis, notamment des femmes.**

]